

Un audit indispensable

JEAN-YVES GABBUD

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT



Il y aura donc un audit du Réseau Santé Valais. C'était là le souhait de la grande majorité du Grand Conseil et, très certainement

celui de nombreux Valaisans. Cet audit, avant même que sa première ligne ne soit rédigée, a déjà eu l'avantage de faire retomber les tensions qui étaient nées après le renvoi très médiatisé du professeur Daniel Savioz et la montée au front de l'ancien conseiller d'Etat Serge Siervo et du professeur Jean-Claude Pont. Mais, l'audit seul ne suffira pas. S'il se montre d'un jour très favorable au RSV, encore faudra-t-il faire admettre ce point de vue, même scientifiquement étayé, à tous ceux qui ont eu le sentiment, dans leur chair parfois, d'avoir été victimes de dysfonctionnements.

Si l'audit met le doigt sur des lacunes, et dans un système d'une telle ampleur il y en aura quasi inévitablement, encore faudra-t-il avoir la possibilité ou la volonté de corriger le tir et de prendre les dispositions qui s'imposent.

Lancer un tel audit, surtout s'il est réalisé de manière neutre, c'est aussi prendre le risque de se retrouver avec une critique profonde du système mis en place. Dans ce cas, six ans seulement après la création du Réseau Santé Valais, il ne sera pas évident, par exemple, de revoir une nouvelle fois la planification des disciplines sans secouer les fibres régionalistes toujours sensibles.

Le risque de blocage existe, mais il fallait passer par là, par cet audit approfondi, pour que le RSV soit prêt à affronter l'ouverture du marché en 2012... et prêt, surtout, à soigner au mieux, et dans la sérénité, les Valaisans et leurs hôtes.

Le Réseau Santé Va

AUDIT ► Le Conseil d'Etat l'a annoncé hier. Le système de santé valaisan sera

PROPOS RECUEILLIS PAR
JEAN-YVES GABBUD

Le Grand Conseil l'a exigé. Le Réseau Santé Valais sera bel et bien audité. Le conseiller d'Etat Maurice Tornay a signé hier après-midi le contrat avec une société française. Explications.

Par quelle société l'audit du Réseau Santé Valais sera-t-il mené?

Il faut d'abord rappeler que le mandat du Grand Conseil était relativement clair, puisqu'il demandait au Conseil d'Etat de désigner, pour la réalisation de cet audit un organisme neutre, indépendant, hautement qualifié et internationalement reconnu.

La tâche n'était pas facile: d'abord parce que des institutions qui disposent de toutes les compétences pour conduire ce genre d'audit et surtout qui ont de la disponibilité de temps et les moyens de le faire, notamment en personnel et en compétences techniques, ne sont pas facile à trouver. Nous avons fait une analyse complète de la situation, puis conduit des démarches préparatoires pour trouver l'expert qui répondait le mieux aux critères fixés par le Grand Conseil et qui nous paraissait objectivement le plus apte et le plus compétent pour exécuter ce mandat.

Nous avons ensuite proposé au Conseil d'Etat d'attribuer ce mandat à la Fédération hospitalière de France (FHF). Il fallait aussi pouvoir exécuter ce mandat dans un délai raisonnable et nous avons estimé, que la Fédération hospitalière de France était l'interlocuteur le plus capable pour assumer l'ensemble des tâches prévues dans le cahier des charges dans les délais impartis avec de la sérénité qu'elle exige.

Cette fédération a été fondée en 1924 et regroupe 29 fédérations régionales d'hôpitaux publics sur le territoire français et collabore activement avec le Gouvernement français, les institutions européennes et l'OCDE. Elle réalise depuis des années les expertises pour le compte de centres hospitaliers universitaires et d'autres institutions médicosociales. Elle procède à des études spécifiques sur des questions financières, juridiques ou liées à la gestion des ressources humaines.

Sera-t-elle indépendante?

Oui. De par son importance et l'étendue de ses compétences, la fédération dispose d'experts dans l'ensemble des disciplines concernées (médecine, droit, finances, gestion, etc.). De plus, la Fédération hospitalière de France dispose de l'expérience nécessaire dans l'analyse des problèmes spécifiques des réseaux de soins et des établissements multi-sites, ce qui devrait permettre de tenir compte des spécificités et de l'organisation sanitaire valaisanne. La langue a naturellement aussi joué un rôle. Il est prévu que le mandataire recourra à des gens de langue maternelle allemande ou éventuellement à des interprètes.

La fédération a donc une très longue expérience dans la conduite d'audits d'importance et mènera ce projet avec toute l'indépendance qui la caractérise.

Les auditeurs auront-ils toute latitude pour investiguer, par exemple en entendant les personnes ayant critiqué le RSV, comme un médecin ayant été mis à pied?

L'auditeur a toute latitude. Nous avons d'ailleurs prévu dans le contrat que cette fédération procède à des enquêtes d'opinion et de satisfaction des patients du RSV, des professionnels du Réseau Santé Valais, de l'Institut central des hôpitaux valaisans et de l'Observatoire valaisan de la santé, ainsi que des médecins installés (j'insiste sur cet aspect), médecins qui guident les patients vers les hôpitaux.

Combien cela va-t-il coûter?

Le montant prévu est de l'ordre de 800 000 euros hors taxe, ce qui fait plus de 1 million de francs suisses.

Qui sera audité?

D'abord le mandat de base demande la réalisation d'un audit du Réseau Santé Valais (RVS), de l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV) et de l'Observatoire valaisan de la santé (OVS). Le Service de la santé publique n'entre donc pas dans le cadre de cet audit.

Pourquoi le Service de la santé ne serait-il pas contrôlé?

Il faut bien distinguer les choses: cet audit a pour but de nous indiquer quel est l'état de la situation actuelle de notre réseau de santé, quels sont les points à améliorer et quelles sont les perspectives d'ave-



Le conseiller d'Etat Maurice Tornay dit avoir «l'eau à la bouche» dans l'attente des conclusions de l'audit qu'il a mandaté. LE NOUVELLISTE

nir. Le Service de la santé publique ne dépend pas du RSV, mais est rattaché à mon département. Ce service exerce d'autres activités qui ne tombent pas sous le coup de l'audit et l'organisation d'un service est de la compétence du Gouvernement cantonal, respectivement du département concerné.

Les résultats de l'audit seront-ils rendus publics ou réservés au seul Département de la santé?

Il est clair pour moi qu'au vu des attentes de la population et de la nécessité de donner dans le dossier de nos institutions sanitaires, les informations les plus objectives et les plus sérieuses possibles, les résultats de l'audit seront transmis au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et aux institutions auditées. Un rapport de synthèse sera élaboré par la

Fédération hospitalière de France et publié largement.

Quand les résultats de l'audit seront-ils connus?

Nous avons demandé à la Fédération hospitalière de France de nous remettre son rapport pour fin mars 2011. Nous pourrions ainsi en débattre au Grand Conseil en juin 2011.

Vous n'étiez pas favorable au démarrage d'un audit lancé pour répondre à une polémique. Le menez-vous à contrecoeur?

Non! D'abord le Réseau Santé Valais a déjà été soumis à plusieurs audits. Et, comme vous le savez, indépendamment de la polémique de ce printemps, le Conseil d'Etat et le conseil d'administration du Réseau Santé Valais étaient bien conscients

lais va passer au scanner

passé au crible par la Fédération hospitalière de France. Maurice Tornay nous explique comment.



Toutes les disciplines médicales pratiquées dans les hôpitaux valaisans seront passées au crible de l'audit. DR

que six ans après la mise en place du RSV, un examen du fonctionnement de nos hôpitaux devait être relancé. Nous avons ce projet en préparation.

Pour ce qui me concerne, je ne voulais pas que la polémique de ce printemps soit la source du mandat que nous donnons aujourd'hui. Enfin, la compétence de l'auditeur et son indépendance créent en moi une importante attente qui me donne l'eau à la bouche.

L'audit montrera, inévitablement, quelques lacunes dans le fonctionnement du RSV. Est-ce qu'il sera possible de les corriger sans déclencher une nouvelle guerre?

Tout audit a pour but d'analyser une situation de manière claire, avec les plus, avec les moins, de faire des propositions dans le domaine de la

planification hospitalière, dans la structure juridique de nos institutions, dans la gouvernance, dans la qualité des prestations médicales, dans la satisfaction des patients et des médecins installés, etc.

Sur la base des résultats de l'audit, les organes responsables, en particulier le Conseil d'Etat, le Département de la santé et le conseil d'administration du RSV disposeront d'un instrument qui leur permettra de tirer tous les enseignements qui s'imposent et d'améliorer si nécessaire la situation, le tout dans l'intérêt de nos patients.

Le cas échéant, est-ce qu'on peut imaginer que l'existence même du RSV puisse être remise en cause?

Vous avez une autre solution? Actuellement il n'en existe pas. En plus, les structures juridiques et or-

ganisationnelles ne peuvent pas être modifiées par un audit, mais doivent passer par la voie législative, donc le Grand Conseil. La question n'est pas à l'ordre du jour. J'attends néanmoins avec intérêt le point de vue de l'auditeur.

La double casquette du médecin cantonal, également chef du Service de la santé, a été contestée. Est-ce que cette double fonction sera maintenue après l'audit ou après le départ à la retraite du titulaire de ces postes?

Vous savez que le Dr Georges Dupuis exerce depuis vingt-cinq ans la tâche de chef du Service de la santé publique et de médecin cantonal. Lorsque l'on travaille à raison de plus de quinze heures par jour, que l'on s'engage personnellement dans tous les domaines qui touchent aux activités d'un service de

la santé, il est clair que l'on dispose de compétences, de connaissances et d'une expérience qui est immense.

Alors est-ce que les gens compétents exercent un pouvoir ou font-ils simplement au plus près de leur conscience et du mieux qu'ils le peuvent leur travail? Vous savez, quand je discute avec mes homologues romands, ils m'ont presque tous indiqués qu'ils enviaient notre situation et que nous avons la chance d'avoir quelqu'un qui a tenu le coup aussi longtemps dans une tâche aussi lourde.

Et lorsque le Dr Dupuis partira à la retraite nous pourrions examiner la question de savoir s'il est judicieux et opportun de séparer les fonctions de médecin cantonal et de chef de service ou de maintenir la situation actuelle.

UN MANDAT ÉTENDU

Des audits et des enquêtes de satisfaction

Le mandat attribué hier à la Fédération hospitalière de France par l'Etat du Valais se veut très approfondi. Il faudra 380 journées d'enquête pour le mener à bien. Le travail comporte plusieurs volets:

► Il y a d'abord l'audit de la politique hospitalière valaisanne. Dans ce cadre, il y aura une analyse de la planification hospitalière, de la structure juridique du Réseau Santé Valais (RSV), de l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV) et de l'Observatoire valaisan de la santé (OVS). L'audit portera aussi sur le rôle de l'autorité de haute surveillance et de surveillance, soit, respectivement, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

► Le mandat porte également sur un audit du fonctionnement et de la qualité des prestations du RSV, avec une expertise de l'organisation administrative et médicale du RSV, de la qualité des soins et de la méthodologie employée pour le suivi des infections contractées dans le cadre des hôpitaux, ce que les spécialistes appellent les infections nosocomiales. Toutes les disciplines pratiquées dans les hôpitaux valaisans sont concernées.

► Trois enquêtes de satisfaction seront également menées dans le cadre de l'audit. Elles concerneront les patients du RSV, les professionnels du RSV, de l'ICHV et de l'OVS ainsi que les médecins installés en cabinet qui adressent des patients au RSV.

Ce dernier point est important dans le cadre de la libéralisation du secteur hospitalier de 2012, puisque ce sont ces médecins qui décideront d'envoyer leurs patients au RSV ou dans une autre institution. Ces enquêtes seront menées par la Fédération hospitalière sur la base d'un échantillonnage représentatif. JYG